La situation administrative

Au 1er janvier 2016 :
3 arrondissements
17 cantons
510 communes

L'arrondissement de Neufchâteau s'est agrandi de 2 cantons (Monthureux-sur-Saône et Darney) au 1er janvier 2011 par rééquilibrage avec l'arrondissement d'Epinal.

Au 1er janvier 2016, trois nouvelles fusions de communes ont eu lieu, à savoir ;
- Provenchères-sur-Fave et Colroy-la-Grande ont fusionné en Provenchères-et-Colroy,
- Aumontzey et Granges-sur-vologne en Granges-Aumontzey,
- *Girmont, Oncourt et Thaon-les-Vosges en Capavenir-Vosges

Les 3 arrondissements vosgiens correspondent « peu ou prou » aux 3 entités géographiques du département : la Plaine, le Sillon Mosellan et le Massif.

Les arrondissements sont désignés par le nom de la ville siège de la sous-préfecture et de la préfecture : Neufchâteau à l'Ouest, Saint-Dié-des-Vosges à l'Est et Epinal, arrondissement du chef-lieu du département.

Depuis les dernières élections cantonnales, le département compte désormais 17 cantons (31 auparavant).

Seuls deux cantons sont considérées comme urbains : Epinal et Saint-Dié-des-Vosges. Les quinze autres cantons sont constitués de 9 à 82 communes, ce qui illustre la faible taille des communes vosgiennes.

A l'instar d'autres départements ruraux, près des trois quarts des communes vosgiennes ont moins de 500 habitants. Seules 11 communes ont plus de 5 000 habitants, à savoir : Epinal (32 188), Saint-Dié-des-Vosges (20 471), Capavenir-Vosges* (9 073), Gérardmer (8 284), Golbey (8 436), Remiremont (7 774), Neufchâteau (6 602), Raon-l'Etape (6 422), Mirecourt (5 598), Rambervillers (5 505) et Vittel (5 248) *(données INSEE 2013 : population municipale).*

Le département des Vosges est constitué de 510 communes depuis le 1er janvier 2016, contre 514 auparavant.

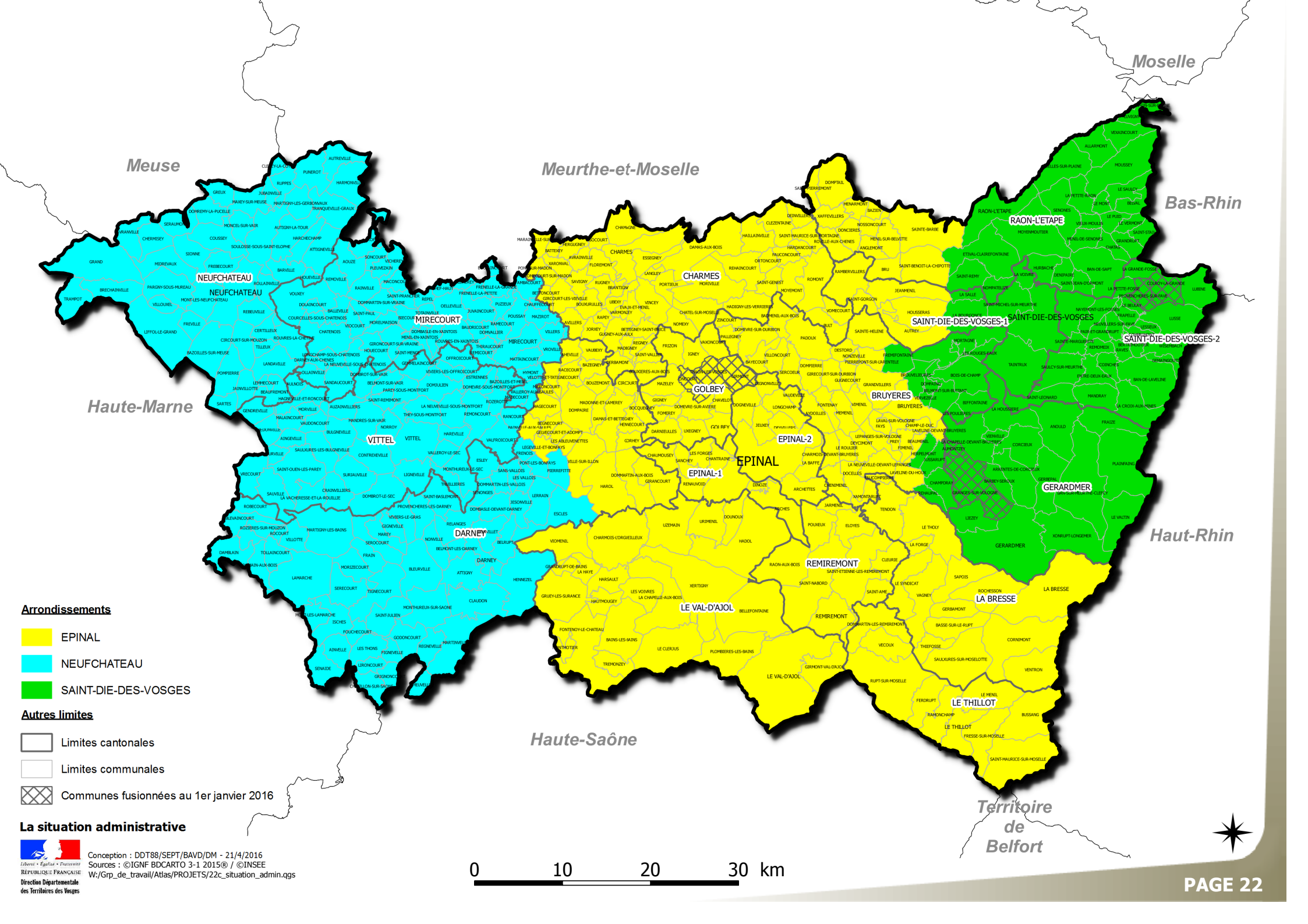
Moselle
Meuse
Meurthe-et-Moselle
Bas-Rhin
Haute-Marne
Haut-Rhin
Haute-Saône
Territoire de Belfort
NEUFCHATEAU
MIRECOURT
VITTEL
DARNEY
EPINAL
EPINAL-1
EPINAL-2
CHARMES
GOLBEY
BRUYERES
REMIREMONT
LE VAL-D'AJOL
RAON-L'ETAPE
SAINT-DIE-DES-VOSGES
SAINT-DIE-DES-VOSGES-1
SAINT-DIE-DES-VOSGES-2
GERARDMER
LA BRESSE
LE THILLOT
Arrondissements
EPINAL
NEUFCHATEAU
SAINT-DIE-DES-VOSGES
Autres limites
Limites cantonales
Limites communales
Communes fusionnées au 1er janvier 2016
La situation administrative
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires des Vosges
Conception : DDT88/SEPT/BAVD/DM - 21/4/2016
Sources : ©IGNF BDCARTO 3-1 2015® / ©INSEE
W:/Grp_de_travail/Atlas/PROJETS/22c_situation_admin.qgs
0
10
20
30 km